

Communiqué

Partie de chasse à l'enfant malade

mercredi 6 septembre 2006, par [Réseau Education sans frontières](#) (Date de rédaction antérieure : 6 septembre 2006).

Selon un communiqué publié mardi dans la soirée, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy « a décidé d'accorder un titre de séjour temporaire à un couple de Maliens expulsés du squat de Cachan et placés en centre de rétention sans leur enfant de deux ans ». M. Sarkozy "a été personnellement informé de la situation des époux Doumbia. Ces ressortissants maliens, [...] ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière le 31 août dernier et ont été placés dans un centre de rétention administrative. Leur enfant, né en 2004 en France, a alors été accueilli par le service de l'aide sociale à l'enfance, à Vitry« , selon le texte. Le ministère a néanmoins relevé un «élément nouveau» qui amène M. Sarkozy à accorder, «à titre humanitaire, une autorisation de séjour temporaire à M. et M^{me} Doumbia» . »L'état de santé de leur enfant est d'une exceptionnelle gravité, comme l'atteste l'hôpital Robert Debré. Cette maladie nécessite des soins dont il n'est pas certain qu'ils puissent être correctement assurés, à court terme, au Mali« , selon le texte. »Dès lors qu'il n'est pas envisageable de séparer la famille, il est préférable d'autoriser M. et M^{me} Doumbia à séjourner en France, aux côtés de leur enfant, pendant toute la durée nécessaire aux soins de celui-ci", estime le ministère.

Le communiqué de M. Sarkozy est mensonger de bout en bout. Il fait semblant de s'alarmer de la séparation des parents et de l'enfant malade. Or, celle-ci a été décidée en toute connaissance de cause par le préfet du Val de Marne (qui dans cette affaire ne prend pas la moindre initiative sans en référer au ministre) le 1^{er} septembre. Dans la soirée, le Juge des libertés et de la détention de Meaux demandait la libération de la famille Doumbia pour permettre la réunification de la famille. Le Procureur, représentant de l'Etat, s'y opposait, formulant un appel suspensif qui aboutissait à maintenir les parents en rétention et le petit Siaka à l'orphelinat. La cour d'appel de Paris, pourtant une nouvelle fois informée de l'état de santé et des risques encourus par l'enfant par un courrier du docteur Denkerous de l'hôpital Robert Debré entérinait le maintien en rétention des parents et le placement de l'enfant.

Ainsi, ce sont l'ensemble des rouages de l'état, le Ministre qui l'a décidée, le préfet qui l'a organisée, la justice (à l'exception du JLD de Meaux) qui l'a entérinée qui ont trempé dans la persécution de Siaka et de ses parents.

En réalité, l'opération devait servir d'avertissement aux familles sans papiers qui seraient tentées de cacher leur enfants : le ministre de la chasse à l'enfant entendait montrer qu'il ne se laisserait arrêter par rien. La préoccupation humanitaire ne lui est venue que lorsque que l'affaire s'est ébruitée, que des journalistes ont demandé des explications, que des citoyens alertés ont envoyé des mails, expédié des fax, passé des coups de téléphone, que des personnalités connues ont dit leur dégoût dans les médias. Alors, mais alors

seulement, « l'indulgence » est venue à l'ogre des Carpates : il a décidé de restituer l'enfant à ses parents qui seront régularisés.

Happy end ? Peut-être, pour un cas. Mais il en reste des centaines à Cachan et des dizaines de milliers dans le pays. Il faut faire reculer l'injustice et l'oppression.

MANIFESTATION SAMEDI 9 SEPTEMBRE A 15 HEURES PLACE DE LA REPUBLIQUE A PARIS
UN LOGEMENT — DES PAPIERS — UNE ECOLE